

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES BAGNES DE CHARITÉ

Ces jours derniers se sont déroulés à Tours les débats du procès intenté contre la sœur Sainte-Rose-du-Cœur-de-Jésus et ses deux auxiliaires, Madeleine et Marie, appartenant à la Congrégation, dite Notre-Dame-de-la-Charité-du-Refuge.

Elles dirigeaient à Tours l'établissement dépendant de cette Congrégation et connu sous le nom « Le Refuge ».

Il est impossible d'imaginer, sans avoir lu le compte rendu de ces débats, les abominables traitements que subissaient les malheureuses filles tombées dans cette succursale de l'enfer.

Plus de soixante témoins en ont déposé dont les déclarations sont d'une précision et d'une concordance qui défient la contradiction.

Aussi cette contradiction est-elle à peine essayée. Il faut bien retenir ceci que la sœur Rose a presque tout avoué.

Elle a avoué que, par punition, certaines pensionnaires étaient couchées de force, sur la paille qui servait à l'exposition des cadavres. L'une d'elles Mlle Verrière, y fut allongée alors que la paille se trouvait encore souillée des déjections d'une jeune fille morte. Cela s'appelait au Refuge la punition de « la paille des mortes ».

Elle a avoué qu'elle faisait passer, été comme hiver, les pensionnaires punies sous la douche glacée. L'une d'elles, indisposée déjà, dut subir la douche malgré ses protestations. Elle en mourut le lendemain.

La sœur Rose a avoué le supplice du baquet qui consistait à plonger la figure des pensionnaires dans un baquet rempli d'eaux ménagères. La punition dite « les croix de langue » était fréquente. Pour l'accomplir, il fallait, avec la langue tracer par terre un nombre fixé de croix. Plusieurs hospitalisées ont été forcées de se livrer à ce pieux exercice sur la planche des cabinets et sur le parquet de l'étable à vaches. Mlle Marie Crouillebois eut à faire un si grand nombre de « croix » dans une seule séance que sa langue en saignait.

Mais la divine sœur Rose que l'on appelait au couvent la mère « Tape-dur » ou la mère « La Terreur » avoue bien d'autres choses encore. Elle frottait le visage des jeunes filles avec de la fiente de vache; elle leur en faisait manger sur du pain, en tartines; elle écrasait des escargots avec leurs coquilles pour en débarbouiller la figure de ses pensionnaires; elle leur coupait les cheveux et leur rasait la tête; elle leur donnait la discipline sur la chair nue; elle les fustigeait avec des orties; elle appliquait à ces jeunes filles qui n'avaient pas vingt ans, la camisole de force la plus rigoureuse, celle-ci qui enferme les deux bras.

Cette camisole de force, saisie au couvent, figure au procès comme pièce à conviction. Après les avoir ainsi ligottées, on jetait les pensionnaires coupables dans le « caveau du linge sale » où certaines sont restées souvent plus d'une nuit.

D'autres fois à la recherche de sensations nouvelles, la bonne sœur, du Cœur-de-Jé-

sus, obligeait les pensionnaires à s'agenouiller pour baiser ses sabots remplis de purin; ou bien, leur saisissant la tête elle s'en faisait un marteau dont elle frappait violemment sur le sol. Mlle Blanche Berthelot fut un jour condamnée à manger des lentilles qu'il lui fallut retirer du sceau à ordures où on les avait jetées.

Mais il est impossible d'énumérer tous les châtements qui composent ce nouveau « Jardin des supplices ». Ce que nous avons dit suffira sans doute à faire apprécier comme il convient le doux régime institué par ces nonnes en délire.

Naturellement les malheureuses enfants « hospitalisées » dans ce Refuge » étaient soumises à une besogne écrasante. De l'aurore naissante jusqu'à dix et onze heures du soir, elles restaient courbées sur leur tâche, travaillant d'une façon régulière quinze à seize heures par jour.

La déposition de l'inspecteur du travail, à ce propos, est topique. A chaque fois que je me présentai, dit-il, je me heurtai à quelque sœur concierge qui me faisait attendre dans le parloir. Un quart d'heure au moins s'écoulait toujours avant que la supérieure fût prévenue et qu'il me fût possible de pénétrer dans l'établissement.

Il pouvait inspecter ensuite, le bon Inspecteur. Il eût été bien fin s'il avait relevé la moindre contravention.

Mais enfin, devez-vous penser, on a sans doute entendu des témoins à décharge au cours de ce procès ? Qu'ont-ils dit ?

C'est vrai, on les a entendus ces témoins à décharge et, pour la sœur Sainte-Rose et ses deux complices, il eût mieux valu qu'elles ne les fissent point déposer.

La plupart sont des jeunes filles qui demeurent encore au Refuge des « hospitalisées » qui vinrent prononcer l'éloge hyperbolique des bonnes sœurs. Seulement, comme il leur était impossible de nier les supplices dont nous avons parlé et que la sœur Rose a reconnus, ces « témoins à décharge » déclaraient, avec des larmes de reconnaissance, qu'elles les avaient subis « parce qu'elles les méritaient ». Quelques-unes allèrent même jusqu'à remercier les bonnes sœurs. On peut deviner l'effet que ces dépositions produisirent.

Voilà les faits. Nous avons voulu, pour aujourd'hui, les exposer sans commentaires. Ils sont assez éloquents par eux-mêmes pour que chacun puisse les juger et les apprécier.

Nous y reviendrons en faisant connaître le jugement que le tribunal correctionnel de Tours rendra, dans le courant de cette semaine.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 juin 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président. La Chambre reprend les débats sur les congréganistes sécularisés.

Le passage à la discussion de l'article unique du projet Massé est mis aux voix et voté. M. Bos présente un amendement : « Il est interdit à toutes les congrégations d'hommes et de femmes de donner l'enseignement. »

Par 462 voix contre 122, cet amendement est renvoyé à la commission.

M. Modeste Leroy dépose un amendement portant que seuls pourront enseigner ceux qui seraient pourvus du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique; dans les deux ans, les directeurs et directrices d'écoles privées devront avoir ces diplômes.

On demande le renvoi de cet amendement à la commission. Le renvoi est repoussé par 273 voix contre 270.

MM. Levrand et Chaumié combattent ce contre projet qui est alors renvoyé à la commission de l'enseignement.

M. Combes demande à la Chambre d'aborder la discussion du projet Massé.

M. Reille s'y oppose : on passe outre.

M. Massé propose d'ajouter au projet de la commission le projet de M. Leroy. Il est ainsi décidé :

Le texte de la commission comprend deux articles.

M. Leroy voudrait que son amendement fut joint au texte de la commission.

Cette proposition est rejetée.

L'article 1 du projet soutenu par M. Vallé, garde des sceaux, et M. Buisson, malgré la droite qui hurle et injurie les orateurs, est voté par 300 voix contre 7. La droite s'est abstenue.

L'article 2 est également voté et l'ensemble du projet est voté par 329 voix contre 66. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 juin 1903

Présidence de M. Desmons, vice-président. Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif aux voies navigables.

MM. Gourju, Maurice Faure, parlent en faveur du canal de Marseille au Rhône.

M. Leydet dit que ce projet est inscrit au programme, mais qu'il faut l'étudier.

Les articles 10, 11 et 12 sont votés. Divers amendements au sujet de la création des canaux sont rejetés.

Le Sénat vote une proposition invitant le gouvernement à établir un projet de jonction de la Garonne à la Loire et de l'Adour à la Garonne. Et la séance est levée.

INFORMATIONS

La Commission du budget

L'élection de la commission du budget s'est opérée mardi.

Elle est composée de la façon suivante :

Premier bureau : MM. Clémentel, Bourrat, Lhôpital.

Deuxième bureau : MM. Tramoy, Dulau, de La Batut.

Troisième bureau : MM. Dubief, Pierre Baudin, Ruau.

Quatrième bureau : MM. Guillain, Denys Cochin, Gervais.

Cinquième bureau : MM. Caillaux, Simyan, Hubbard.

Sixième bureau : MM. Salis, Merlou, de Pressensé.

Septième bureau : MM. Thomson, Cruppi Codet.

Huitième bureau : MM. Thierry, Lechevalier, Lockroy.

Neuvième bureau : MM. Sembat, Messimy, Massé.

Dixième bureau : MM. Augé, Paech, Astier.

Onzième bureau : MM. Doumer, Manjan, Chastenot.

En somme, la commission compte six opposants seulement à la politique gouvernementale : MM. Tramoy, Dulau, Guillain, Denys Cochin, Thierry. L'élément radical et radical socialiste y domine.

Les membres de la majorité de la nouvelle commission ont tenu une première réunion officieuse dans laquelle ils se sont entretenus de la constitution du bureau et de la répartition des rapports. Ils ont décidé de

porter M. Doumer à la présidence et de confier le rapport général à M. Merlou, qui a déjà rempli les fonctions de rapporteur général au cours de la précédente législature.

Pour les rapports particuliers, la majorité a fait la répartition suivante :

Finances. — M. Thomson.
Affaires étrangères. — M. de Pressensé.
Intérieur. — M. Clémentel.
Justice. — M. Cruppi.
Guerre. — M. Manjan.
Marine. — M. Messimy.
Instruction publique. — M. Simyan.
Commerce. — M. Astier.
Travaux publics. — M. Gervais.
Agriculture. — M. Ruau.
Colonies. — M. Dubief.
Postes et télégraphes. — M. Sembat.
Conventions et garanties d'intérêt. — M. Bourrat.
Chemins de fer de l'Etat. — M. Lhopiteau.
Beaux-arts. — M. Massé.
Services pénitentiaires. — M. Codet.
Algérie. — M. Hubbard.

Commission du Travail

La commission du travail a entendu le directeur de l'Office du travail, délégué par le ministre du commerce, sur la question des bureaux de placement. La commission s'est mise d'accord sur les points suivants : 1. Suppression des bureaux de placement payant dans un délai déterminé et avec indemnité fixée par le conseil de préfecture ; 2. L'indemnité serait payée par les municipalités, sauf allocation d'une prime qui serait allouée par le département ou l'Etat ; 3. Cette prime serait d'autant plus élevée que les communes feraient plus rapidement cette suppression.

Le voyage de M. Loubet en Angleterre

Le programme

Le lord chambellan et le maître des cérémonies de la cour s'occupent activement de régler le programme de la visite du président Loubet.

Etant donnée la courte durée de la visite, il ne peut être question ni d'une revue navale, ni d'un voyage du président dans le nord de la Grande Bretagne.

Le Président arrive le lundi 6 juillet et repart le jeudi.

Lundi soir, le roi Edouard offre un banquet au palais de Buckingham.

Mardi, il y aura une représentation de gala à l'Opéra.

Mercredi, M. Loubet assistera à une revue passée par le roi à Aldershot.

Mercredi soir il y aura bal de gala au palais de Buckingham.

Le roi d'Italie à Paris

La revue du 19 juillet

Il paraît que le clou de la revue du 19 juillet, qui sera passée en présence du roi d'Italie sera l'essai d'un nouvel uniforme pour l'infanterie. Une compagnie du 28^e sera habillée du nouvel uniforme, ainsi composé : pantalon et vareuse en molleton gris bleuté, à col rabattu et à boutons brunis, chapeau boer gris bleu relevé d'un côté par une cocarde : le tout pareil sauf la qualité du tissu, pour les officiers et sous-officiers et la troupe.

La loi Falloux

On a distribué au Sénat le rapport de M. Thézard sur : 1^o la proposition de loi de M. Béraud et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation du chapitre premier du titre

III de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement; 2° le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre. Le rapport est un réquisitoire contre l'enseignement congréganiste qui, s'il n'a pas tué l'enseignement de l'Université, a empêché de vivre de leur vie propre certains établissements laïques d'enseignement libre. A la faveur de la loi Falloux la congrégation menace de tout envahir. M. Thézard dit : « En cet état des faits, il a semblé à votre commission que la meilleure solution serait le retour au régime antérieur à 1850, régime qui a fait ses preuves, qui a été accepté par l'ensemble du pays pendant toute la période où il a fonctionné normalement et qui sans donner à l'Etat un monopole exclusif, assure efficacement ses droits de contrôle supérieur sur l'enseignement. Nous avons pensé que ce n'était pas porter atteinte à la liberté que de relever les droits anciens de l'Etat en matière d'instruction publique, tout en restituant à l'Université, si constamment et si injustement attaquée, sa situation prédominante, tout en développant et ses lycées et aussi ses collèges communaux trop délaissés aujourd'hui et qui pourraient rendre de si précieux services. Nous désirons d'ailleurs que des établissements privés autorisés en connaissance de cause et avec libéralisme puissent aussi se fonder et prospérer pour le perfectionnement des méthodes et la plus large distribution du savoir.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition Béraud, et les dispositions que propose la commission concernant l'organisation de l'enseignement secondaire libre sont pour une large part empruntées au projet du gouvernement.

Officiers réactionnaires

Par décision ministérielle, le capitaine en retraite Janin, rapporteur près le conseil de guerre de Nantes, est relevé de son emploi et rendu à la vie civile.

Le capitaine Janin avait conclu dans son rapport à l'abandon des poursuites contre le lieutenant Portier, cet officier qui avait refusé d'obéir à une réquisition contre les congrégations.

Le lieutenant-colonel Le Couvello de la Porte, commandant le 86^e régiment territorial, est suspendu de ses fonctions pour un an, en raison de son attitude violemment hostile à la République et de ses manifestations en faveur des congrégations.

Le lieutenant de Lestapis

Le lieutenant de dragons de Lestapis, détenu depuis un mois à la citadelle de Port-Louis, à la suite des incidents du couvent des Prémontrés, aurait l'intention, à sa sortie, de citer le ministre de la guerre devant la juridiction compétente, pour abus de pouvoir.

Mis aux arrêts simples, pour quinze jours, par le général commandant le 11^e corps, après avoir laissé son peloton entre les mains d'un sous officier, le lieutenant aurait adressé le même jour sa démission au minis-

tre le 20 mai; le président de la République signait l'acceptation de cette démission et M. de Lestapis cessait de faire partie des cadres.

Ce ne serait cependant que le 22 mai, deux jours après, que le général André aurait infligé à l'officier une punition de 60 jours d'arrêts de forteresse; et c'est sur ce rapprochement de dates que M. de Lestapis s'appuierait pour baser sa plainte.

Le général André vient de faire notifier à M. de Lestapis que sa démission compterait du 22 mai.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ensemble de la loi de MM. Paul Meunier et Massé, dont nous publions plus loin le texte, tendant à modifier l'article 14 de la loi du premier juillet 1901, relative au contrat d'association, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.

Contre : M. Lachize.

Sur le projet de résolution de M. Ferdinand Buisson invitant le gouvernement à prononcer la dissolution de toute congrégation qui aura rouvert par personne interposée un ou plusieurs des établissements congréganistes fermés par décret, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Rey et Vival.

M. Lachize n'a pas pris part au vote.

CAHORS

LA PROPOSITION MASSÉ

La Chambre a adopté par 306 voix contre 63 le projet de M. Massé.

Voici le texte complet de cette proposition :

Il est ajouté à l'article 16 de la loi du 1^{er} juillet 1901, complétée par la loi du 5 décembre 1902, un paragraphe ainsi conçu.

En outre, et sans qu'il soit dérogé à aucune des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et spécialement à celles de l'article 16 complétée par la loi du 5 décembre 1902, sera, pendant un délai de 3 ans, à partir de la fermeture d'un établissement congréganiste, et sauf la preuve contraire, réputé établissement congréganiste tombant sous le coup des paragraphes précédents, tout établissement de quelque nature qu'il soit, situé dans la même commune et dans lequel les fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées par ou par plusieurs anciens membres de l'établissement fermé.

Le projet de M. Massé n'avait pas été pris en considération par le gouvernement lors de la discussion de la loi sur les congrégations, en 1902.

Le gouvernement estimait, à cette époque, qu'il était suffisamment armé contre les congrégations; mais aujourd'hui il a dû se rendre à l'évidence.

Les congréganistes qui ont plus d'un tour dans leur sac surent, dès la promulgation de la loi, tourner à leur avantage les décisions du Parlement et rendre sans effet toutes les mesures qui avaient été prises contre eux.

Ainsi, les congréganistes pour pouvoir continuer de donner l'enseignement n'eurent qu'à se mettre en civil et obtenir une lettre de leur évêque les déclarant relevés de leurs vœux.

La plaisanterie était trop forte, mais le Gouvernement n'étant pas armé ne pouvait rien contre tant de ruse.

Par le projet de M. Massé, cette plaisanterie a pris fin : mais comme il faut compter que les congréganistes n'ont pas épuisé la série de leurs trucs pour tourner les lois, peut-être en examinant le projet voté par la Chambre, trouvera-t-on que ce projet est encore insuffisant, et qu'avant peu, malgré la disposition additionnelle de M. Buisson, il faudra que le Gouvernement prenne une mesure plus radicale et accepte enfin le projet de M. Ch. Bos :

« Il est interdit à toutes les congrégations d'hommes et de femmes de donner l'enseignement. »

Dans tous les cas, le projet de M. Massé est excellent et en le votant la Chambre a fait un pas de plus vers les réformes que les républicains réclament, réformes qui s'imposent de plus en plus : l'abrogation de la loi Falloux, et la séparation des Eglises et de l'Etat. L. B.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Talou, propriétaire à Cabessut, cousin germain de notre ami M. Ernest Talou, conseiller général, auquel nous adressons ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Ponts et Chaussées

Par décision de M. le Ministre des Travaux Publics, M. Daynac, Engène, commis des Ponts et Chaussées de 3^e classe, attaché dans le département de la Charente au service des études et travaux du chemin de fer de Ribérac à Larcoul, est appelé au service ordinaire du département du Lot, en remplacement de M. Roques, Conducteur des Ponts et Chaussées, qui passe dans le département de la Charente.

Grand festival

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est Dimanche 28 Juin, à 8 heures 1/2 du soir qu'aura lieu, sur les Allées Fénelon, le grand Festival donné par l'Orphéon de Cahors au profit de sa caisse de prévoyance, avec le gracieux concours de 60 Jeunes filles, la Musique du 7^{me} de ligne, et de membres de l'Avenir Cadurcien et de la Cigale Divonienne.

Voici le programme :

Sémiramis (ouverture) Rossini.
Musique du 7^e de ligne.

Le Carnaval Romain..... Berlioz.
Musique du 7^e de ligne.
Le Mois de Mai..... C. de Vos.
Orphéon (1^{re} audition).
Valse chantées — M. Arnaudet.

PATRIE

(Laurent de Rillé)

exécuté par l'Orphéon, la Musique du 7^e de ligne et le Chœur des Jeunes Filles

MARCHE DE TANNHAUSER

(R. Wagner)

exécutée par l'Orphéon, la Musique du 7^e de ligne, des Membres de l'Avenir Cadurcien, de la Cigale Divonienne et le Chœur des Jeunes Filles (200 exécutants)

Pour la première fois à Cahors

LE FREMESBERG

(Kœlmann)

exécuté par la Musique du 7^e de ligne, des Membres de l'Avenir Cadurcien et de la Cigale Divonienne, Chœur de l'Orphéon

Première partie	Deuxième partie.
LA CHASSE	L'ORAGE

Arrivée des chasseurs. Prière des chasseurs. Signal du départ. Scène champêtre. Chanson populaire et danse.	Orage. Chant des Moines. Te Deum. Apothéose.
---	---

Ce morceau sera exécuté avec tous les accessoires.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 fr. ; Secondes, 0 fr. 50 ;
Secondes militaires, 0 fr. 30.

AVIS IMPORTANT. — Afin d'éviter l'encombrement aux guichets on trouvera, sans augmentation de prix, à partir de samedi, des billets dans les principaux bureaux de tabac et chez M^{lle} Euphrasie Imbert.

Brillantes illuminations des Allées Fénelon

Ecole Normale

M. Wilken, chirurgien-dentiste au Lycée Gambetta, est nommé chirurgien-dentiste à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Commission départementale du travail
RECTIFICATION

La commission départementale du travail dans l'industrie se réunira le samedi 27 juin, à dix heures du matin, dans une des salles de la Préfecture, et non le lundi 29 ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro de mardi.

Brevet élémentaire

Lundi et mercredi ont eu lieu, dans une des salles du collège de jeunes filles, les examens du Brevet élémentaire.

121 aspirantes y ont pris part, 64 ont été déclarées admissibles; 58 ont été définitivement reçues.

Ce sont par lettre alphabétique et par école :

Mesdemoiselles

Brousse Marie, Capdeville Jeanne-Marie-Hélène, Debons, Deltour, Estienne, Faurie, Feyt Léonie, Marqués, Maturié,

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVIII

La miniature

— Elle ne ressemble pas le moins du monde à sa mère, ni à son père non plus, comme vous pouvez le voir, ni à aucun de ses parents des familles de Olive ou de Cardonnell. Trouveriez-vous surprenant, mademoiselle Herncastle, si je vous disais que vous ressemblez parfois à lady Ruysland de la manière la plus singulière ?

— Ce n'est pas possible, sir Arthur !

— C'est parfaitement vrai Lord Ruysland a remarqué cette ressemblance le premier soir qu'il vous a rencontrée. Lady Cecil a souvent dit que votre figure lui est singulièrement familière. Je ne lui en ai jamais fait remarquer la raison, mais cela tient à ce que vous ressemblez à sa mère. Il y a quelque chose dans

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

l'expression de votre figure, dans l'attitude de votre tête, et la couleur des yeux qui se retrouve exactement dans les portraits de lady Ruysland. Vous ressemblez plus à la défunte lady Ruysland que sa propre fille.

L'empire qu'elle avait sur elle-même était merveilleux, mais la dentelle tomba soudainement sur ses genoux, ses yeux se détournèrent du côté d'où venait la lueur pourpre du crépuscule, les parfums des roses et des grands lis à la tête de neige, s'inclinant vers le sol. Une minute s'écoula avant qu'elle n'osât se hasarder à parler. Puis son rire doux et musical vint résonner dans le silence profond qui les environnait, et sa figure se tourna du côté de sir Arthur.

— Encore une ressemblance dont on ne saurait rendre compte, dit-elle. En vérité, sir Arthur, je commence à croire que je dois être une personne bien anormale. J'effraie ce pauvre sir Richard par la ressemblance réelle ou imaginaire qu'il me trouve avec une jeune parente morte depuis longtemps; j'effraie le comte par ma ressemblance à sa femme défunte. Je serais curieuse de savoir quelle sera la troisième personne dont on dira que je suis comme le duplicata.

— C'est étrange, répondit sir Arthur en la regardant d'un air grave. Votre ressemblance avec mademoiselle Catherine Dangerfield doit être très frappante. M. Talbot de Morecombe en a été presque aussi impressionné que sir Richard. Votre ressemblance avec le portrait de lady Ruysland ne se remarque qu'à certaines fois, et elle n'est jamais très accentuée.

Cependant elle existe.

— Et ce beau jeune officier est le frère de lady Ruysland ? J'ai mis mille fois mon esprit à la torture pour essayer d'imaginer qui cela pouvait être, et j'éprouve une sorte de satisfaction à l'apprendre aujourd'hui. Mais ne me trouvez-vous pas trop curieuse, sir Arthur, si je cherche à en apprendre davantage ? J'ai des raisons difficiles à expliquer, et se rattachant à madame Vavator, qui me rendent extrêmement désireuse d'être renseignée du mieux possible sur ses antécédents. Est-ce que ce gentleman, qui devait être élevé au-dessus du sien, avait été réellement épris d'elle ?

— Vous oubliez, mademoiselle Herncastle, en me parlant de votre madame Vavator, que je ne la connais pas du tout. Lionel Cardonnell n'a pas mis le pied en Angleterre depuis plus de vingt ans. Il a été en garnison à toutes les stations militaires du Canada, des provinces et des Bermudes. A présent, il est à Québec, votre madame Vavator peut l'avoir connu dans dans ces parages.

— Non répondit mademoiselle Herncastle, je ne crois pas. Elle l'avait connu en Angleterre, il y a très longtemps de cela. Son nom de demoiselle était Harriet Lelacheur.

— Oh ! s'écria sir Arthur, dans l'esprit duquel se faisait de nouvelles éclaircies. Harriet Lelacheur ! Dans ce cas c'est parfaitement clair. Et vous avez connu madame Harmand, mademoiselle Herncastle ?

— Je me suis rencontrée avec elle, en effet, comme je vous l'ai dit. On l'appelait madame Vavator, mais elle pouvait avoir un autre nom.

— Ou peut-être s'était-elle mariée après la mort de Harmand ! Eh bien mademoiselle Herncastle, elle vous a dit la vérité, en ce qui concerne Cardonnell... Il l'avait aimée répondit le baronnet.

— Et il l'aurait épousée, s'il avait pu... n'est-ce pas sir Arthur ?

— C'est parfaitement exact, je crois.

— Lady Ruysland, sa sœur, emmena cette femme dans un endroit solitaire de la côte de Cornouailles et l'y retint prisonnière, tandis que le major Cardonnell passait dans un régiment qui partait pour le Canada, continua mademoiselle Herncastle.

— C'est encore vrai. Je vois qu'elle vous a des confidences. Le major se maria avec une Canadienne d'origine française, je crois, très riche et très belle, et sans doute il rit beaucoup maintenant, quand il se rappelle sa première grande passion pour la femme de dhambre de sa sœur, et se félicite d'avoir échappé de si près à ce mariage. Cependant, si l'on peut s'aventurer à exprimer une opinion en une matière aussi délicate, on ne saurait guère considérer cet acte comme à l'honneur de la défunte comtesse.

— Quoi ! s'écria la gouvernante, vous croyez qu'elle a mal fait de tirer son frère des griffes d'une aventurière, d'une intrigante, de l'empêcher de perdre son avenir et de ruiner toutes ses espérances en épousant une femme comme celle là ?

Il la regarda d'un air surpris et un peu contrarié peut-être.

(A suivre)

Périé, Robert, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Berger Virginie-Jeanne, Nouvelle, Sa-doul, de l'école primaire de la rue Fénélon.

Baldy Jeanne - Hortense, Bouygues Adrienne - Gabrielle, Constant, Delcros Delluc, Destruel, Frayssé, Hourcade, Mauriol, Mourguès, Vielmon, de l'école pri-maire supérieure de Montcuq.

Bedou Elisa-Gabrielle, Bélliard Henriette-Zélie-Eugénie, Clément, Laporte, Renat, du cours complémentaire de Figeac.

Bourthoumieux Suzanne-Pauline, Niocel de l'Ecole primaire supérieure de Martel.

Grimal, Laffarguette, Pons, Soulié, de l'Ecole primaire supérieure de St-Céré.

Carbonnière, Conduché, Lajugie, Laval. Lavergne, du cours complémentaire de Souillac.

Bouysson Lucie, de l'école de Cazals.

Cavarroc, de l'école de Bédier.

Desplats, de l'école de Cajarc.

Dunoyer, de l'école de Gramat.

Lafon, de l'école de Puy-l'Evêque.

Rhodes, de l'école de Gourdon.

Sarrut, de l'école de Vayrac.

Baudry Marcelle - Marie, Besançon Jeanne - Françoise - Joséphine - Laurence - Fanny, Dausse, Felgines, Gouygou, Mouly, Pebeyre, Péliissier, Touillic, Valette, élè-ves libres ou congréganistes.

Accident

Un accident est survenu aujourd'hui vers midi à la maisonnette du Chemin de fer d'Englandières.

Un ouvrier de M. Clary, propriétaire à Cabessut, conduisait une voiture lorsque par suite d'un écart du cheval, il tomba sous la charette dont une roue lui passa sur la jam-be gauche.

Il a été transporté immédiatement à la pharmacie Fayret où les premiers soins lui ont été donnés.

AVIS MORTUAIRE

Madame veuve Jules TALOU, Monsieur Ernest TALOU, conseiller général du Lot, les familles ROUFFIÉ et MARATUECH, prient leurs amis et connaissances de vou-loir bien assister aux obsèques de

Monsieur Jean-Jules TALOU

PROPRIÉTAIRE A CABESSUT

qui auront lieu demain vendredi à l'Eglise du Sacré-Cœur faubourg Cabessut.

Les personnes qui, par omission involon-taire, n'auraient pas reçu de lettre d'invita-tion sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Postes et télégraphes. — M. Colonge, ancien sous-officier d'infanterie de marine, employé à l'octroi de Figeac, vient d'être nommé chargeur auxiliaire des postes à la recette principale de Paris.

Conseil d'hygiène. — Le conseil d'hy-giène de l'arrondissement de Figeac s'est

réuni mardi, à 3 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la sous-préfecture, sous la pré-sidence de M. Julien Sauve, sous-préfet. Le conseil donne des avis favorables à l'agran-dissement de plusieurs cimetières, et ordon-ne un supplément d'enquête au sujet de l'a-grandissement d'un de ces derniers. Le con-seil donne aussi des avis favorables à diver-ses demandes de commerçants pour l'ins-tallation de l'éclairage à l'acétylène.

BRETENOUX. — Tentative de vol avec effraction. — Dans la nuit de dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans la gare des marchandises en descendant un barreau d'une fenêtre. Ils ont ensuite cher-ché à ouvrir la caisse, mais n'ont pu y réussir, ayant probablement été dérangés dans cette opération. Ils ont emporté la veste d'un employé.

Plainte a été portée à la gendarmerie, qui procède à une enquête.

CAJARC. — Trouvaille. — Dimanche, M. Espitalié, entrepreneur, et M. Roussel, ébéniste, son ouvrier, ont trouvé une montre en argent avec sa chaîne. Ils ont aussitôt déclaré leur trouvaille à M. le Maire. Le propriétaire des objets perdus est venu les réclamer. Nos félicitations.

St-FÉLIX. — Les victimes du feu. — Mardi, vers midi, la dame Rosalie Antray-gues, épouse Niel, âgée de 55 ans, ména-gère à la Teule, section de St-Jean, a été trouvée presque totalement carbonisée. Voici dans quelles circonstances. Cette femme était occupée à faire la lessive dans un hangar contigu à l'habitation.

Son mari, qui toute la matinée avait travaillé aux champs, s'était mis sur son lit pour se reposer. Quand il se leva pour retourner à la besogne, il trouva sa femme à terre, la tête au milieu du foyer et le corps brûlé à tel point que les entrailles jaillis-saient du ventre.

On suppose qu'elle est tombée dans le feu à la suite de la rupture d'un anévrisme.

La gendarmerie de Figeac, prévenue, s'est transportée sur les lieux dans la soirée pour procéder aux constatations d'usage.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Accident de voiture. — Mardi, vers six heures et demie, le nommé Lalle, âgé de 45 ans, employé chez M. Léon Bizac, négociant, revenait de Gignac en voiture. Au lieu dit du Fer-Rouge, une roue du véhicule sortit de l'essieu et Lalle fut violemment projeté à terre ; il se fractu-ra la jambe droite.

M. le docteur Rebière a donné à ce mal-heureux les soins les plus pressés.

St GERMAIN. — Foire. — Favorisée d'un temps superbe, la foire de St Germain a été fort belle.

Foirails amplement approvisionnés ; tran-sactions nombreuses et à des prix très ré-

munérateurs sur toutes les catégories d'ani-maux.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie en petite quantité, hausse très sensible, valant de 32 à 36 fr. les 50 kil.; d'attelage, de 450 à 800 fr. la paire; bouvillons, de 300 à 400 fr. la paire; veaux, de 0,80 à 1 fr. le kil

Nombreuses affaires effectuées avec forte tendance à la hausse.

Brebis avec agneaux, de 35 à 45 fr. pièce; brebis de reproduction, de 25 à 35 fr. pièce; autenaises, de 24 à 28 fr. pièce; jeunes agneaux d'élevage, de 22 à 25 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0,70 à 0,80 le kil.; béliers, de 45 à 55 fr. pièce.

BULLETIN FINANCIER

Le marché des valeurs françaises de placement ont très sensiblement baissé, les ventes du comptant ayant été très nombreuses et très suivies et les demandes ayant été à peu près nulles.

Les incidents et le vote émis par la Chambre des députés ne paraissent pas avoir été étrangers à ces mauvaises dispositions.

Nos rentes ont baissé : le 3 0/0 de 30 centimes à 96,90 et l'amortissable de 25 centimes à 97,97.

Le Crédit Foncier est à 682 et le Crédit Lyonnais à 1105.

Le Comptoir National d'Es-compte cote 598.

L'heureux porteur de l'obligation Suez 5 0/0 qui vient de gagner 150.000 francs est un client de l'Agence du Comptoir National d'Escompte, à Manosque. Ce titre lui avait été livré en échange d'une obligation de même nature sortie au tirage sans prime, et que le Comptoir National avait assurée contre les risques de remboursement au pair.

Les chemins français ont baissé : le Lyon à 1401 ; le Midi à 1185 ; le Nord à 1837 et l'Orléans à 1485.

Peu de changement dans la tenue des fonds étrangers.

Au comptant, les obligations 5 0/0 des che-mins de fer Victoria Minas sont demandées à 381,50 et 382.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

PRÉCEPTORAT

UN JEUNE ALLEMAND

ET

UN JEUNE ANGLAIS

actuellement professeurs adjoints dans un lycée, demandent un préceptorat pendant les vacances.

Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE :

LES ANNALES

ANTI-ALCOOLQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r LEGRAIN, avec le concours des collabora-teurs les plus éminents : MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc. Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
24 Mer.	+ 24	+ 14	766	Beau
25 Jeudi	+ 22,5	+ 15,5	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA

QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA

GRANDE LIQUEUR DU COUVENT

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigou-reusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faibles-ses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concen-trée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Carlier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

MISÉ FÉREÛL

XIV

Et que faire ? Comment échapper à cet engage-ment qui le liait à jamais ? Mais elle, d'ail-leurs, n'était-elle pas mariée ?

D'une conscience si haute et si droite, ose-rait-elle même s'avouer cette passion née peu à peu, passion criminelle qu'elle ne pouvait envisager qu'avec horreur ? Non, l'illu-sion seule, cette illusion de toute femme vertueuse qui ne veut pas croire à sa faiblesse ni reconnaître un péril la leurrerait. Du jour où elle verrait clair en elle, il savait bien qu'elle le fuirait. Quoiqu'il en fût, une âpre volupté se mêlait à son désespoir. Quel amant n'a pour un instant oublié toutes ses tortures en apprenant qu'il était aimé ?

A l'idée de la revoir, il éprouvait une émo-tion indicible. Il devait dîner à la Tour. Y viendrait-elle ? Dévoré à la fois de crainte et d'impatience, il devança l'heure. Quand il ar-riva, elle était déjà là. Il la trouva pâle, un peu nerveuse, mais douce, tendre avec Claire. Il n'était plus dupe maintenant de ses efforts qui peut-être la trompaient elle-même. Son sourire était une contrainte. On y sentait des

Reproduction inlé-dite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

larmes. Comme pour accroître la difficulté de cette situation, Madame Rémond, indisposée, laissa les fiancés à la garde d'Albine. Le soir, selon la coutume, il la reconduisit. Après leur explication étrange, il était impossible qu'une gêne presque pénible ne les saisis pas en face l'un de l'autre. N'ayant plus guère la force de dissimuler, elle se retranchait dans un mutisme sombre qu'il n'osait pas troubler. Sans un mot, il la ramena chez elle.

Cette malencontreuse migraine de la châte-laine dura trois jours, trois jours pendant lesquels Pierre et Albine purent se croire seuls, la présence de la naïve fiancée semblant à peine rompre un tête-à-tête vraiment cruel. Albine passait des heures entières à lire sur la terrasse. Ces rencontres forcées étaient devenues un supplice pour tous deux. Il comprenait qu'elle était arrivée à se lasser de ses luttes, sentait qu'elle n'attendait que le rétablissement de Mme Rémond ou le re-tour du père pour céder la place. Et, de son côté, l'âme défaillante, il se disait qu'elle avait raison : il était temps de mettre fin à tant de troubles.

Le quatrième soir, Albine arriva si émue, si bouleversée, que Claire l'interrogea avec inquiétude.

— Une bonne surprise, répondit-elle avec effort : j'ai reçu ce matin une lettre d'Honorat qui m'annonce son retour très prochain.

Plus sombre que les jours précédents, on eût dit que cette nouvelle l'empêchait de répondre quand Claire lui parlait. Il semblait que son esprit, son âme fussent ailleurs. Après-dîner,

ils étaient tous trois au salon, quand l'idée prit à Claire de monter embrasser sa mère. Pierre et Albine restèrent seuls. Pendant un mo-ment, elle fit mine de parcourir un journal. Puis elle se leva et alla s'accouder à la croisée. Elle était là depuis quelques minutes, quand Pierre crut entendre le bruit d'un sanglot. Etonné, il se retourna. Accoudée tristement, elle cachait son visage dans ses mains. Il sentit son cœur se briser.

Claire rentrant presque aussitôt, Albine lui dit bonsoir en s'excusant de partir si vite. Elle était fatiguée, souffrante ! Pierre vit qu'elle avait les yeux rouges. Elle frissonnait.

Il n'osa l'aider à s'envelopper de son châle. Elle se laissa machinalement embrasser par Claire, qui les accompagna sur le perron.

— Eh bien ! Pierre, offrez donc votre bras, cria la fillette en riant.

Avec quelque embarras il obéit.

Albine tremblait. Ils allèrent ainsi jusqu'à l'embarcadère. Là, elle tendit sa main à un des rameurs pour monter dans la barque. Une fois assise, elle s'enfonça dans les coussins et, comme brisée ferma les yeux. Pierre, immo-bile à côté d'elle, songeait à ce sanglot qui lui avait déchiré le cœur. Le choc du canot accos-tant à la Bastide, les réveilla tous deux de leur engourdissement. Il sauta le premier sur la berge ; elle parut faire un effort pour des-cendre. Puis aussitôt à terre, elle n'eut que le temps de s'accrocher à son bras.

— Est-ce que vous souffrez ? demanda-t-il.

Elle ne répondit rien. Il l'entraîna douce-ment vers la maison. Elle marchait avec peine,

appuyée sur lui. Tout à coup comme ils pas-saient devant le banc où ils s'étaient oubliés un soir dans un étrange et silencieux entretien, elle s'y laissa tomber accablée.

— Je n'en puis plus... murmura-t-elle.

Il s'assit auprès d'elle.

Quelques minutes se passèrent. Pierre en-tendait la respiration oppressée d'Albine ; les plis de sa robe, débordant sur son genou, lui causaient une indéfinissable sensation de langueur, comme un commencement d'ivresse. Peu à peu le charme le gagna tout entier, un irrésistible transport le surprit, tout disparut, et frémissant, éperdu, il se glissa à ses pieds.

— Albine, dit-il d'une voix haletante, vou-lez-vous que nous partions tous deux !

— Oui, oui... cria-t-elle.

Et laissant tomber sa tête sur sa poitrine, elle éclata en sanglots.

Est-il donc une heure, où l'âme, prenant son vol, brise tout-à-coup les liens de la rai-son, de la conscience, du devoir ? Pierre la tenait embrassée, regardant couler ses lar-mes, qui lui révélaient enfin cet amour si longtemps contenu. Ebloui sous ce rêve, il tremblait de le faire évanouir par une parole.

— Oh ! oui, partons, répéta-t-elle, agitée de frissons convulsifs, partons !

Allons loin, bien loin. Il y a longtemps que je souffre, que je meurs.

Jacques VINCENT

(A suivre.)

Bibliographie

Dictionnaire des sciences

Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées de Privat-Deschanel et Focillon, entièrement refondu par MM. Jules Gay et Louis Mangin. (Garnier frères, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, à Paris).

Dans les livraisons 30 et 31, que l'on nous communique, nous trouvons sous la rubrique de la lettre E qui se poursuit dans ces deux brochures, quelques articles du plus haut intérêt dont l'analyse rapide donnera mieux que les plus élogieux et les plus longs comptes rendus la mesure du soin éclairé et de l'autorité indiscutable qui ont présidé à l'établissement de la nouvelle édition de ce précieux ouvrage.

Voici par exemple le mot *Equation* qui donne lieu à un exposé complet et parfaitement clair des problèmes d'algèbre ainsi dénommés : les équations du premier degré, les équations des courbes, les équations ou coordonnées polaires, sont expliqués tour à tour à l'aide d'exemples étayés de nombreuses figures géométriques qui en rendent la compréhension parfaitement aisée.

L'*Equatorial* sert de prétexte, à une brève leçon d'astronomie au cours de laquelle une vignette précise nous fait pénétrer sous la coupole d'un observatoire où nous voyons l'installation de la gigantesque lunette.

Le mot *Essence*, très développé, est traité en manière de leçon, presque de petit cours d'arboriculture dont il convient de signaler l'importance en relevant qu'il n'occupe pas moins de onze pages et sur deux colonnes.

Avec les mots *Ether*, *Ethérisation*, nous entrons dans le domaine de la chimie, de l'industrie, de la pharmacopée, car ce corps volatil est étudié au triple point de vue de l'histoire, de la fabrication, de la thérapeutique sans omettre les inconvénients et les dangers que signale le mot *Ethérisme*.

Par ailleurs le mot *Ether* est encore étudié sous une autre acception, celle de milieu élastique emplissant l'espace et donnant lieu par les ondulations qui s'y déterminent aux phénomènes lumineux, acoustiques, électriques et caloriques.

Chemin faisant, en des articles plus brefs, comme ceux traitant de l'*Epinoche*, de l'*Escarpolette* nous trouvons la preuve que ce n'est pas à la rédaction du *Dictionnaire des sciences* qu'on pourrait appliquer l'adage latin : *De minimis non curat prator*.

Viennent de paraître dans la Petite Collection illustrée à 0 fr. 60 de E. Bernard, le n° 19 : l'*Homme Vierge*, de G. Azémar, et le numéro 20 : les *Marchands de Chair humaine* de P. Manin.

Le 2^e volume de l'*Homme Vierge* complète et finit le poignant roman de Gaston Azémar. Victor Moël, l'homme vierge, le beau chemineau est admiré par les femmes en mal d'amour auxquelles il ne peut se décider à faire entendre la chanson des faux aveux, puisqu'il aime la Claudine, une belle fille de dix-huit printemps. Mais, fille du fermier, elle ne peut épouser le chemineau ; lorsque celui-ci voit qu'elle va lui échapper irrévocablement puisque le lendemain elle doit se marier à Denis, l'homme imposé par son père, la nature a une subite révolte et dans un transport d'amour fou, il étrangle Claudine. Puis désespéré, et respectant encore dans la mort celle qu'il a si profondément aimée, il demande à l'eau profonde de bercer son dernier sommeil.

Le roman des *Marchands de Chair humaine* de Prosper Manin sort de la banalité ordinaire, car il nous montre l'une des plus hideuses de notre Société : la traite des blanches. Comme le dit l'auteur au début de son livre : « Ce récit donné sous forme de roman est basé sur des faits vrais ». La Chronique scandaleuse, les arrestations fréquentes, les récits des victimes ont fourni à P. Manin les principales scènes de ce roman destiné à mettre en garde celles que la misère expose à devenir la proie de ces hideux exploités de chair humaine.

Ces deux nouveaux volumes artistement illustrés, auront le succès des précédents nous n'en doutons pas.

En vente chez les principaux libraires, aux bibliothèques des gaes et chez E. Bernard, éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 25 Juin 1903.

Une chasse au Renard. Roland Montclavel. — Les statues végétales, F. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : L'Exposition de Saint-Louis; Un nouveau Klondyke; La plus haute cheminée de France, G. T. — Gaëtan Furdel champion du tour du monde, Roman inédit (suite), illustration Holewinski, Paul de Sémant. — Costumes populaires de France La Fête-Dieu au pays basque, P. Kauffmann. — Le « Globe Trotter » chez M. Paul Walle, G. D. — Les Erreurs géographiques de nos pères, Gaston Cerfbeer. — Lord Crésus, Roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du Globe (Les dernières découvertes) G. D. — Les voyages de nos lecteurs : Les Aïssouas, C. C. — Le Dolmen de Bagnoux, V. Les races humaines, Les Néo-Hébridais, L.-E. Istivié. Curiosités naturelles, Pomme de terre fantastique, XXX. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Petite correspondance. — Nos concours. Concours n° 77 (Le Passage du flauve) Soixante prix. Résultat de concours n° 72, (Les deux trains), M. Sphinx. — « Les Remplaçantes » au Soudan (page humoristique), Jean d'Auriant.

La Vie Heureuse

Les splendeurs d'un mariage princier ; les fêtes du château d'Arc-en-Barrois, à l'occasion du ma-

riage de la pupille de Mgr le duc de Penthièvre ; les péripéties extraordinaires d'une femme qui a traversé les chutes du Niagara enfermée dans un tonneau ; les joies et les peines d'une grande ambassadrice ; des notes d'un extrême intérêt sur Marcelle Tinayre, cette toute jeune femme qui est déjà un de nos grands romanciers ; les scènes les plus curieuses de la vie de famille dans le palais d'un Maradja en cette Inde féérique comme un conte des Mille et une nuits ; les élégances et l'adresse sportive des membres du club de golf à Versailles ; les avantages nouveaux, le dévouement, la dignité des femmes gardes-malades ; enfin, comme la gourmandise a ses droits, les façons les plus exquises de servir les fraises : tels sont, pour faire un choix, quelques-uns des plus attrayants, des plus littéraires, les plus passionnants articles du numéro de juin de la *Vie Heureuse* qui en font la plus complète des Revues féminines illustrées.

Abonnements : un an : France, 7 fr. Etranger, 7 fr. — Le N° 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1595^e livraison (27 juin 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. — Les Campaniles d'Italie, par L. Viator. — Faire et voir faire, cela fait deux, par Augusta Latouche. — Notre aînée, par Julie Borius. — Encore la tension superficielle, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1570, du 27 Juin 1903.

Un obusier de côte allemand, par le Lt-colonel G. Espitalier. — La constitution chimique des comètes, par Lucien Libert. — Le Penghawar Djambi, par le Dr A. Cartaz. — Les poisons des mille-pattes, par H. C. — Une plante vivipare, par A. Aclouque. — Locomotives compound de la Compagnie de l'Est, par R. Bonnin. — Lavage des boues du minerai de fer, par Félix Colomer. — Parfums chimiques, par Ernest Liotard. — Nouveaux hôtes des fourmis, par Henri Coupin. — La photographie cardinale équidistante des mégalithes, par Marcel Baudoin. — L'espion du wattman, par D. B. — Le brandon de la Saint-Jean, par Emile Belloc. — Machine à repasser, par Daniel Bellet. — Un foudroyé. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 juin 1903, par Ch. de Villedeuil. — Nouveau filtre stérilisateur, par G. Chalmers.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperle, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmer), Quimperle (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyageurs de familles seront certainement très appréciées.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^{er}, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

Daillours, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débutants, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperle, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.